

des commerçans , abroger toutes les loix qui défendent l'entrée, la sortie & le *transit* de certaines marchandises dans le grand - duché, y compris même le fer dont la fabrique & la vente ont été permises à chacun : & aiant remarqué que l'industrie & l'application de nos sujets rencontroient trop d'obstacles & de surcharge dans la multiplicité des impôts à cause des anciennes distinctions des seigneuries & territoires, comme aussi à cause du nombre de loix & ordonnances qui imposent ces droits & qui causent au public beaucoup de chagrin & d'embarras, S. A. R. a supprimé toutes ces distinctions de territoires, en les réunissant en un seul, pour être assujettis à un unique impôt ; à la réserve de quelques-uns des territoires qui n'ont pu être réunis aux autres, soit parce qu'ils étoient tout-à-fait détachés du grand-duché, soit pour d'autres raisons particulières. En conséquence de ces dispositions souveraines on vient d'imprimer un nouveau tarif général des droits qui se paieront sur les marchandises & effets qu'on fera entrer, sortir ou passer par *transit* dans le nouveau territoire réuni.

TURIN (le 30 Septembre.) Le 21 de ce mois, le Roi a tenu en cette ville, chapitre de l'Ordre suprême de l'Annonciade, pour la réception des chevaliers créés depuis 1771 ; après quoi il y a eu chapelle. Le lendemain, le comte Marcolini aiant déployé à Montcallier son caractère d'ambassadeur-extraordinaire de l'Electeur de Saxe, a fait la demande